

**Lecture du palmarès 2003**

**par**

**M. Michel Albert,**

**vice-Président de l'Académie**

**(lundi 17 novembre 2003)**

Monsieur le Président,

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Monsieur le Chancelier,

Monsieur le Chancelier honoraire,

Mes chers Confrères,

Mesdames, Messieurs,

C'est en cette circonstance exceptionnelle et dans ce cadre prestigieux que l'Académie rend public chaque année, conformément à ses statuts, le palmarès des prix, bourses et médailles qu'elle attribue.

Par la distribution de ces prix, l'Académie remplit l'une des missions que lui a confiée la Nation : « suivre, conformément aux lois et arrêtés du Directoire exécutif, les travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la République » (loi fondatrice de l'Institut de France du 3 brumaire an IV). Elle le fait avec tout le sérieux requis et avec l'aide des éditeurs qui lui signalent les ouvrages qu'ils publient.

L'Académie entend rendre hommage en ce jour à tous les lauréats, qui sont récompensés pour leurs mérites, mais également aux fondateurs des prix, qui lui ont accordé leur confiance pour perpétuer leur mémoire et accomplir leurs volontés

Car, chaque prix dépend d'une fondation dont le capital fournit la dotation. Depuis 1995, date de l'élection de M. Pierre Messmer à la fonction de Secrétaire perpétuel de notre Académie, de nouvelles fondations ont été créées. Cette politique a été poursuivie et encouragée par son successeur, M. Jean Cluzel.

Ainsi trois nouveaux prix sont remis cette année.

Mais, avant de les annoncer pour la première fois, puis de dévoiler l'intégralité du palmarès, vous me permettrez de réserver une place particulière à la remise du Prix Eugène Salvan, qui récompense des actes de courage et de dévouement. Les incendies dramatiques de l'été dernier nous ont convaincu de remettre cette médaille au Corps départemental des Sapeurs-pompiers du Var, dont je salue la délégation venue de différentes casernes du département. Notre Compagnie est heureuse de rendre un hommage appuyé à ces hommes et à ces femmes engagés, courageux, généreux et solidaires, qui acceptent de consacrer une part de leur vie au service du bien commun. Monsieur le Ministre de l'Intérieur a exprimé son vif regret de ne pouvoir être parmi nous ; il est représenté par Monsieur le préfet Régis Guyot, adjoint à la Direction de la Défense et de la Sécurité civile du Ministère.

Messieurs, je vous demanderai de bien vouloir vous lever et je prie le colonel Éric Martin de venir au pied de la tribune où Monsieur le Président va maintenant descendre pour vous remettre cette médaille, signe tangible de notre admiration et de notre reconnaissance.

## **1) Les nouveaux prix**

Le premier bienfaiteur dont je dois évoquer la mémoire est **Charles Aubert**, qui a fait un legs à l'Académie afin qu'elle puisse distribuer chaque année un Grand

Prix qui portera son nom à un juriste ou un historien. Tenant compte de l'importance de ce prix — 30 000 euros cette année et vraisemblablement plus dans les années à venir — l'Académie a décidé d'honorer chaque année l'une et l'autre des disciplines.

Les deux premiers Grands Prix Charles Aubert ont donc été décernés, cette année, à **André Zysberg**, historien moderniste, et à **Barthélémy Mercadal**, professeur honoraire de droit civil, pour l'ensemble de leur œuvre.

**André Zysberg** est agrégé d'histoire et docteur d'État ès lettres. Après avoir été chercheur au CNRS, il est professeur d'histoire moderne à l'Université de Caen. Il a publié plusieurs ouvrages : une édition critique des *Mémoires d'un galérien du Roi-Soleil* (1982), *Marseille au temps des galères* (1983), *Les galériens* (1987), *L'essor des marines de guerre européennes* (1997), *Venise, la Sérénissime et la mer* (2000)... Il est également l'un des grands pionniers de l'utilisation de l'outil informatique par l'historien, qui est une aide précieuse pour les études d'histoire quantitative. Mais, c'est à son terrain de prédilection — la mer — qu'il a consacré la communication qu'il a présentée devant notre Académie cette année et que vient de rappeler notre Président.

**Barthélémy Mercadal** est professeur honoraire au Conservatoire National des Arts et Métiers. Il a mis en place, avec un grand succès, le Centre du Havre sur le droit maritime commercial. Civiliste, il a écrit plusieurs traités sur le droit de l'entreprise constamment réédités. Il est actuellement vice-Président de l'Institut de Droit d'Expression Francophone et a été chargé, à ce titre, de la création d'un site interactif francophone consacré au Code civil, à l'occasion du Bicentenaire. Il consacrera le montant du prix à cette opération.

**Philippe Durieux**, que je remercie de sa présence et que je tiens à remercier au nom de mes confrères pour sa grande générosité, a décidé, quant à lui, de créer un prix juridique au sein de notre Compagnie, pour rendre hommage à la mémoire de

son père. Francis Durieux a, en effet, fondé en 1926 les Jurisclasseurs, ce qui fut une révolution dans l'édition juridique et il devint en quelques années le premier éditeur juridique français. En créant un prix de 12 000 euros qui récompenserait, chaque année, un ouvrage de droit privé ou de droit public à usage des praticiens ou particulièrement utiles aux praticiens du droit, Philippe Durieux se situe dans le même esprit que celui qui anima l'œuvre de son père.

Pour sa première année, le Prix a été décerné à un ouvrage collectif, publié chez CNRS Éditions. Il s'agit du *Dictionnaire comparé du droit d'auteur et du copyright*, dirigé par **Marie Cornu, Isabelle de Lamberterie, Pierre Sirinelli et Catherine Wallaert**. Cet ouvrage important poursuit trois objectifs. Il entend aider à la compréhension réciproque et au dialogue entre juristes issus de systèmes juridiques différents, en définissant les concepts et notions-clés du droit d'auteur et du copyright dans cinq pays (la France, la Belgique, le Canada, le Royaume-Uni et les États-Unis) ainsi qu'en droit international et en droit communautaire. Ensuite, il met à la disposition du public francophone un outil terminologique dans notre langue pour faciliter l'accès aux systèmes de *common law*. Enfin, il présente les points de convergence et de divergence des différents droits et permet ainsi leur comparaison.

L'utilité d'un tel ouvrage, dans un monde ouvert à la mondialisation des biens et des services culturels, n'est pas à démontrer.

Je vous demande de réserver aux auteurs de cet ouvrage vos plus sincères applaudissements.

**Luc Durand-Réville** fut élu correspondant de notre Académie en 1972. Il laissera le souvenir d'un grand administrateur de l'Afrique noire française. Il a légué, à sa mort, survenue en 1998, un capital qui permet de financer un prix annuel — d'un montant cette année de 5 000 euros — destiné à récompenser un travail relatif à l'aide de la France ou de l'Europe au développement du Tiers-Monde. Je tiens, au

nom de tous mes confrères, dont certains ont bien connu Luc Durand-Réville, à exprimer à ses enfants présents l'assurance de notre profonde reconnaissance.

Le premier lauréat de ce prix est **Jean-Claude Berthelémy** récompenser pour l'ensemble de son œuvre. Docteur de 3e cycle en économie du développement de l'Université de Paris 1 (1978), agrégé de Sciences économiques (1988), il a été nommé professeur à l'Université du Maine, puis, en 1992, à l'Université de Paris 1 Sorbonne. Il a alors travaillé avec le Centre de développement de l'OCDE. En 1997, il prend la direction du Centre d'Études de prospective et d'informations internationales (CEPII), dont il développe les recherches vers les économies émergentes. Il apporte une aide précieuse aux travaux du groupe de travail inter-académique consacré aux problèmes du développement, qu'anime et coordonne notre confrère Pierre Bauchet.

Je vous demande de lui réserver vos plus sincères applaudissements.

## 2) Les Grands Prix

L'Académie distribue aussi des Grands Prix. Ils sont cette année au nombre de trois.

Le **Prix Édouard Bonnefous**, fondé par le Chancelier honoraire de l'Institut de France qui lui a donné son nom, récompense cette année une œuvre qui aura contribué à alléger le poids de l'État sur les citoyens. Il est décerné cette année à un homme dont la lutte pour un État modeste est connu de longue date : Monsieur **Yves Cannac**, Président de l'Observatoire des Dépenses publiques. Né le 23 mars 1935 à Chartres, il fut major de l'ENA dans la promotion Stendhal, qui comptait beaucoup de futures hautes personnalités. Conseiller technique au cabinet du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas (1969-72), il est aux côtés de Jacques Delors, l'un des inspireurs de la « Nouvelle société ». Directeur adjoint du cabinet de Valéry Giscard

d'Estaing aux Finances, il devient secrétaire général de l'Élysée (1974-1978) après l'élection de celui-ci à la présidence de la République. De 1978 à 1981, il préside l'agence Havas. Il a présidé l'Institut de l'entreprise, qui rassemble une centaine de grands patrons. Il est nommé membre du Conseil économique et social par le président de la République, Jacques Chirac, le 1er septembre 1999, au titre des « personnalités qualifiées ». Il est aussi l'auteur de deux ouvrages importants : *Le juste pouvoir. Essai sur les deux chemins de la démocratie*, paru en 1983, et *Pour un État moderne*, paru en 1993 sous sa direction.

**Le Prix de la Fondation culturelle franco-chinoise**, créé en 1996 par un accord entre notre Académie et le Conseil National des Affaires culturelles de Taïwan. Il récompense toute personne ou groupe de personnes ayant contribué à mieux faire connaître en France la civilisation du monde chinois et les spécificité de la culture taiwanaise. Ce prix, doté de 38 000 euros, sera remis solennellement en février prochain, en présence de Madame le Ministre de la Culture de Taïwan. Il est attribué à la Maison des Cultures du Monde pour son travail en faveur des arts populaires vivants de Taïwan.

Dès sa création en 1982, la Maison des Cultures du Monde a invité des artistes de Taïwan à se produire à Paris. Jouant souvent un rôle de pionnier, elle a fait connaître au public européen toute la palette des arts vivants populaires taiwanais, des chants aborigènes à la musique de style Nanguan et Beiguan, en passant par les différents types de théâtre de marionnettes et l'opéra populaire taiwanais.

Je vous demande de réserver à Jean Biasini, Président, et à Chérif Khaznadar, directeur de la Maison des Cultures du Monde, vos plus sincères applaudissements.

Le **Prix Madeleine Laurain-Portemer** est un prix annuel de 15 000 euros. Il récompense l'auteur d'un ouvrage ou d'une œuvre sur un sujet portant sur l'Histoire des Temps modernes (1492-1789). Il a été attribué, sur proposition de la section Histoire et Géographie, à **Michel Antoine** pour l'ensemble de son œuvre

Michel Antoine est l'auteur de nombreux ouvrages très novateurs sur l'État d'Ancien Régime — en particulier, *Le Conseil du Roi sous Louis XV* (1971) — et d'une biographie exceptionnelle de Louis XV (1989).

Il vient de publier une étude sur l'administration financière dans la France moderne : *Le Cœur de l'État. Surintendance, contrôle général et intendances des finances 1552-1791*, Paris (Fayard), 2003. Il fallait pour en reconstituer la formation et les vicissitudes de l'administration des finances se livrer à une somme de recherches impressionnante et d'autant plus ardue que nombre d'archives financières ont été dispersées, quand elles n'ont pas disparu. Cette histoire est celle de la rationalisation de l'État, qui a connu bien des étapes (Henri II, Sully, Colbert, Pontchartrain, Desmaretz) pour atteindre son apogée sous le règne de Louis XV. La Révolution a balayé toute cette organisation, mais, de la monarchie, a survécu le concept d'une fonction publique tout à fait digne d'éloges et ce personnage indestructible : le haut fonctionnaire.

Le prochain prix est attribué chaque année grâce à la générosité de la baronne Zerilli-Marimo que nous remercions chaleureusement de sa bienveillante fidélité. Elle a créé ce prix en mémoire de son époux qui fut correspondant de notre Académie. Il est doté de 15 000 euros et récompense une œuvre d'économie libérale.

Le Prix Zerilli Marimo a été attribué, sur proposition de notre section d'Économie politique, Statistique et Finances, à **Jean-Pierre Potier** et **André Tiran** pour leur ouvrage *Jean-Baptiste Say. Nouveaux regards sur son œuvre*, Paris (Économica), 2002.

Ces deux auteurs sont professeurs à l'Université Lyon II, où ils animent le Centre Auguste et Léon Walras. Grâce à eux, trente-six auteurs renouvellent la connaissance de Jean-Baptiste Say (1767-1832). Son œuvre, bien qu'elle semble passée au second plan, a été déterminante au début du XIXe siècle et ses idées ont inspiré de nombreux théoriciens de l'économie. C'est un remarquable travail scientifique qui est consacré à ce grand penseur, avec des textes clairs, rigoureusement référencés, des notes critiques approfondies et des conclusions succinctes mais denses.

Le Centre Walras a également entrepris l'édition critique de l'ensemble de l'œuvre de Say, prévue en dix volumes. En 2003, les deux premiers tomes ont été publiés : *Leçons d'économie politique* et *Œuvres morales et politiques*. Tous ces travaux permettent de redécouvrir un auteur qui, par l'ardeur de son libéralisme, est l'un des plus importants théoriciens de l'économie de marché.

Je demande aux lauréats de bien vouloir se lever.

### **3) Autres prix et médailles**

J'appellerai à présent tous les autres lauréats, regroupés selon l'ordre des sections ou des commissions qui ont proposé leur candidature aux suffrages de l'Académie.

## **LES PRIX ATTRIBUES SUR PROPOSITION DE LA SECTION PHILOSOPHIE**

Le PRIX ALEXANDRE PAPADOPOULO est attribué à **Jacques Le Brun** pour son ouvrage *Le Pur Amour de Platon à Lacan*, Paris (Éditions du Seuil), 2002.

Le PRIX GEGNER est attribué à **Gérard Simon** pour *l'Archéologie de la vision*, Paris (Éditions du Seuil), 2003.

Le PRIX LE DISSEZ DE PENANRUN est attribué à **Christian Belin** pour *La conversation intérieure. La méditation en France au XVIIe siècle*, Paris (Honoré Champion), 2002.

Le PRIX LOUIS LIARD est attribué à **Chantal Delsol** pour *La République, une question française*, Paris (Presses Universitaires de France), 2002.

Le PRIX CROUZET est attribué à **Hélène Bouchilloux** pour *La question de la liberté chez Descartes. Libre arbitre, liberté et indifférence*, Paris (Honoré Champion), 2003.

## **LES PRIX ATTRIBUES SUR PROPOSITION DE LA SECTION MORALE ET SOCIOLOGIE**

Le PRIX STASSART est attribué à **Serge Tisseron** pour *Le bienfait des images*, Paris (Odile Jacob), 2002.

Le PRIX JOSEPH SAILLET est attribué à **Claude Malhuret** pour son ouvrage *Les vices de la vertu ou la fin de la gauche morale*, Paris (Robert Lafont), 2003. L'Académie vous remercie, Monsieur le Ministre, de lui faire l'honneur de votre présence aujourd'hui.

## **LES PRIX ATTRIBUES SUR PROPOSITION DE**

## **LA SECTION LEGISLATION, DROIT PUBLIC ET JURISPRUDENCE**

Le PRIX MAURICE TRAVERS est attribué à **Ramazan Bachardoust** pour son livre *Afghanistan. Droit constitutionnel, histoire, régimes politiques et relations diplomatiques depuis 1747*, Paris (L'Harmattan), 2002. Nous reconnaissons, Monsieur, à travers ce prix, le combat de votre peuple pour la liberté et pour une vision humaniste de l'avenir de votre pays. Je salue les personnalités afghanes qui ont tenu à vous entourer aujourd'hui.

Le PRIX RENÉ CASSIN est attribué à **Claire Bouglé-Le Roux** pour la publication de sa thèse de doctorat, *La Cour de cassation et le Code pénal de 1810. Le principe de légalité à l'épreuve de la jurisprudence (1811-1863)*, soutenue à l'Université de Rennes I, le 5 janvier 2002.

## **LES PRIX ATTRIBUES SUR PROPOSITION DE LA SECTION D'ÉCONOMIE POLITIQUE, STATISTIQUE ET FINANCES**

Le PRIX ROSSI est attribué à **Tristan Boyer**, jeune chercheur en économie à l'Université de Louvain, en marque d'estime publique et d'encouragement.

Le PRIX LEON FAUCHER est attribué à **Nicolas Carnot et Bruno Tissot** pour leur ouvrage *La prévision économique*, Paris (Economica), 2003.

Le PRIX LIMANTOUR est attribué à **Michel Godet** pour l'ensemble de son œuvre et, en particulier, pour son dernier ouvrage *Le choc de 2006. Démographie, croissance, emploi. Pour une société de projets*, Paris (Odile Jacob), 2003.

Le PRIX BORDIN est attribué à **Olivier Midière** pour la trilogie *L'aigle, le bœuf et le e-business*. Le troisième volet de ce brillante essai sera disponible le 15 janvier prochain sur le site Internet dont vous trouverez les références dans le palmarès qui vous sera distribué à la sortie.

Le PRIX WOLOWSKI est attribué à **Jean-Claude Prager et François Villeroy de Galhau** pour *18 leçons sur la politique économique. À la recherche de la régulation*, Paris (Éditions du Seuil), 2003.

## **LES PRIX ATTRIBUES SUR PROPOSITION DE LA SECTION HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE**

Le PRIX JEAN SAINTENY, fondé par notre confrère Claude Dulong en mémoire de son époux, est attribué à **Étienne Vo Duc Hanh** pour son monumental ouvrage sur *La place du catholicisme dans les relations entre la France et le Vietnam de 1887 à 1903*, 3 tomes, Berne (Peter Lang), 2002.

Le PRIX GEORGES MAUGUIN est attribué à **Alain Pillepich** pour *Milan, capitale napoléonienne 1800-1814*, Paris (Lettrage), 2001.

Le PRIX GUSTAVE CHAIX D'EST ANGE est attribué à l'ouvrage dirigé par **Marie-Odile Mergnac**, *Encyclopédie des noms de famille*, Paris (Archives et Culture), 2002.

Le PRIX JOSEPH DU TEIL est attribué à **Jacques-Alain de Sédouy** pour *Le Congrès de Vienne. L'Europe contre la France 1812-1815*, Paris (Perrin), 2003

Le PRIX DROUIN DE LHUYS est attribué à l'ouvrage collectif dirigé par **Andrée Corvol**, *Forêt et vigne, bois et vin XVIe-XXe siècle*, Paris (L'Harmattan), 2002.

Le PRIX PAUL-MICHEL PERRET est attribué à **Éric Mension-Rigau** pour *Le donjon et le clocher. Nobles et curés de campagne de 1850 à nos jours*, Paris (Perrin), 2003.

Le PRIX JACQUES FLACH est attribué à **Jean-Michel Boehler** pour l'ensemble de son œuvre sur la paysannerie et les élites alsaciennes.

Le PRIX MARCEL FLACH est attribué à **Jean-Pierre Kinz** pour ses travaux en démographie historique, particulièrement dans le Bas-Rhin.

Le PRIX GABRIEL MONOD est attribué à l'ouvrage dirigé par **Louis Fougère** — dont nous déplorons la disparition —, **Jean-Pierre Machelon et François Monnier** *Les communes et le pouvoir de 1789 à nos jours*, Paris (PUF), 2002.

Le PRIX DU BARON DE COURCEL est attribué à **Michel Rouche** pour son *Clovis*, Paris (Fayard), 1996.

Le PRIX HERCULE CATENACCI est attribué à **Jean-Jacques Meusy** pour *Paris-Palaces ou le temps des cinémas (1894-1918)*, Paris (CNRS Éditions), 2003.

## **LES PRIX ATTRIBUES SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION MIXTE 1, PRESIDEE PAR M. JEAN FOYER.**

Les commissions mixtes sont constituées d'un représentant de chaque section.  
Cette organisation correspond à la vocation pluridisciplinaire de l'Académie.

Le PRIX FRANÇOIS-JOSEPH AUDIFFRED est attribué à **Sabine Jansen** pour son ouvrage *Pierre Cot. Un antifasciste radical*, Paris (Fayard), 2002.

Le PRIX CARLIER est attribué à **Liliane Kuczynski** pour *Les marabouts africains à Paris*, Paris (CNRS Éditions), 2003.

Le PRIX GALLET est attribué à **Laurent Villemin** pour *Pouvoir d'ordre et pouvoir de juridiction. Histoire théologique de leur distinction*, Paris (Cerf), 2003.

Le PRIX JEAN FINOT est attribué à **Charles-Philippe David et Jean-Jacques Roche** pour *Théories de la sécurité*, Paris (Montchrestien), 2003.

Le PRIX PAUL LEROY-BEAULIEU est attribué à **Paul-André Rosental** pour *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris (Odile Jacob), 2003.

## **LES PRIX ATTRIBUES SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION MIXTE 2, PRESIDEE PAR M. MARCEL BOITEUX**

Le PRIX DANIEL STRASSER, créé en mémoire de son défunt époux par la Princesse Radziwill dont nous saluons la présence parmi nous, est attribué à l'**Association Varenne**, regroupant les anciens membres et les membres actuels du Secrétariat général du Gouvernement.

Le PRIX JEAN REYNAUD est attribué à **Bernard Pacteau** pour *Le Conseil d'État et la fondation de la justice administrative française au XIXe siècle*, Paris (PUF), 2003.

Le PRIX TANESSE est attribué à **Claudine Cohen** pour *La femme des origines. Images de la femme dans la Préhistoire occidentale*, Paris (Belin-Herschel), 2003.

Le PRIX FELIX DE BEAUJOUR est attribué à **Isabelle Parizot** pour *Soigner les exclus*, Paris (Presses Universitaires de France), 2003.

Le PRIX LUCIEN DE REINACH est attribué à **Jean-Paul Ngoupandé**, ancien Premier ministre de la République centrafricaine, pour son dernier ouvrage *L'Afrique face à l'Islam*, Paris (Albin Michel), 2003.

Merci de l'applaudir ainsi que les autres lauréats.

**LES PRIX ATTRIBUES SUR PROPOSITION DE  
LA COMMISSION MIXTE 3,  
PRESIDEE PAR M. ALAIN PLANTEY**

Le PRIX THORLET est attribué à l'ouvrage collectif de **Jacques Barrat, Dan Berindei, Jean-Paul Bled** et **Claudia Moisei** pour leur ouvrage *Géopolitique de la*

*Roumanie. Regards croisés*, Paris (Alvik Édition), 2003. Vous savez tous les liens qui unissent nos deux pays et, en particulier, l'Institut de France et l'Académie roumaine, dont nous sommes heureux d'accueillir le Président, Monsieur Eugen Simion. Ainsi, l'Institut recevra, jeudi prochain, la visite officielle de Monsieur le Président de la République de Roumanie. Que la médaille remise aujourd'hui soit le témoignage modeste de cette grande amitié.

Le PRIX LEMONON est attribué à **Marie-Pauline Deswartes** pour *Essai sur la nature juridique de la République. Constitution, institution ?*, Paris (L'Harmattan), 2003.

Le PRIX MALOUEY est attribué à **Franck Favier**, professeur d'histoire et de géographie de l'Académie de Créteil, en marque d'estime publique.

Le PRIX DULAC est attribué à **Charles-Henry de Pirey**, *La Route morte RC 4 – 1950. Mémoires*, Paris (Indo Éditions), 2003. L'Académie a décidé d'associer à cet hommage, tous ceux qui ont laissé leur vie dans cette atroce défaite et les survivants qui en portent témoignage.

Enfin, les lauréats de trois prix sont présentés à l'Académie par un jury spécifique.

Le **PRIX PIERRE-GEORGES CASTEX DE LITTÉRATURE FRANÇAISE** est attribué à **Tony Gheeraert** pour *Le chant de la grâce. Port-Royal et la poésie d'Arnauld d'Andilly à Racine*, Paris (Honoré Champion), 2003.

Le **PRIX EDMOND FRÉVILLE** est attribué **François Broche** pour *L'Armée française sous l'occupation*, tome II- *La métamorphose*, Paris (Presses de la Cité), 2002.

Le **PRIX BERNARD DESTREMAU** est attribué à **Matthias Lang**, champion d'Europe et du monde de voltige équestre, pour avoir su mener de front études supérieures et performances sportives, à l'image de notre regretté confrère qui a créé ce prix. Je remercie de sa présence le colonel Christian Chatillon, représentant la Fédération Française d'Équitation. Je lui demanderais de se lever en lieu et place du lauréat, retenu aux Etats-Unis.

#### **4) Prix de l'Institut**

L'Académie propose chaque année des lauréats pour un certain nombre de prix de l'Institut. Ont ainsi été récompensés :

- **L'Association des Amis de Sources chrétiennes**, lauréate du PRIX DU CHANOINE DELPEUCH, pour la publication du traité *De la Trinité* de saint-Hilaire de Poitiers,
- **Jean-Philippe Lévy et André Castaldo**, lauréats du PRIX CLAUDE BERTHAULT, pour leur *Histoire du droit civil*, Paris (Dalloz), 2002,

Enfin, l'Académie a distribué un certain nombre d'aides sociales, en particulier à des veuves en difficulté, grâce aux revenus des Fondations Audifred, Carnot,

Davillier, Schumacher de Guerry, Daigremont, Marie Laurent Lachazée, Hébrard de Villeneuve, Rodonacchi, Haudie, Schlumberger, Seux, Merle, Sous et Delmas. L'octroi de ces aides se fait sur proposition des services de l'Action Familiale et Sociale des départements.

Je renouvelle, au nom de tous mes Confrères, toutes mes félicitations aux lauréats de l'année 2003 et je les remercie, chacun à la place qui est la sienne, de contribuer au progrès de la connaissance, au mieux-être de tous et à la gloire de notre pays.

Il ne m'a pas été possible de présenter au public l'intérêt de chacun de vos ouvrages, mais nous engageons tous nos invités à vous lire en leur assurant qu'ils en tireront le plus grand profit intellectuel.